

VOL. 10 NO 6
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 20 SEPTEMBRE 2006

Adoption du rapport de plaintes

Le conseil d'administration de l'Agence a adopté le rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes pour l'année 2005-2006.

Ce rapport fait état de l'ensemble des rapports des établissements. Il dresse aussi un bilan des activités du commissaire régional à la qualité des services.

Pour l'année 2005-2006, les usagers ont déposé auprès des commissaires locaux à la qualité des services dans les établissements 541 nouvelles plaintes, une diminution de 10 % par rapport à l'année précédente. Ce sont les hôpitaux qui ont reçu le plus de nouvelles plaintes (59 % du total), suivis des CLSC (17 %), des CHSLD (15 %), des Centres jeunesse (5 %) et des centres de réadaptation (4 %).

D'autre part, les médecins examinateurs, qui traitent les plaintes de nature médicale, en ont reçu 153 au cours de la même période.

L'Agence, qui s'occupe quant à elle des plaintes concernant les services préhospitaliers d'urgence, les organismes communautaires et les résidences agréées, a reçu 38 nouvelles plaintes.

Dans son rapport, le commissaire régional aux plaintes et à qualité des services, monsieur **Marc Chouinard**, signale que l'une des priorités de la prochaine année sera de faciliter la mise en place d'un système de vigie de la qualité des services.

Ce rapport sera déposé au ministère de la Santé et des Services sociaux, au cours des prochaines semaines.

Rapport de gestion de l'Agence

Le conseil a également adopté le rapport annuel de gestion 2005-2006 de l'Agence qui, conformément à la Loi sur les services de santé et les services sociaux, devra par la suite être présenté en séance publique.

Le rapport sera transmis au ministre, au cours des prochaines semaines.

En plus de présenter l'organisation de l'Agence, le document dresse notamment un bilan des activités des directions et les perspectives. Il contient également plusieurs données financières.

Nouvelle adjointe à la DOR

Le conseil a approuvé la nomination de madame **Suzie Gagnon**, au poste d'adjointe à la Direction des opérations réseau. Madame Gagnon occupait le poste de coordonnatrice régionale des ententes de gestion et de la reddition de comptes à la Direction générale de l'Agence des Laurentides.

Elle succède à madame **Marcelle Chartrand**, qui a quitté l'Agence pour retourner au sein de l'organisation du CRDI La Myriade. Le président-directeur général, monsieur **Jean-François Foisy**, en a profité pour remercier madame Chartrand de ses précieux services.

Conseils d'administration des établissements

Dans le cadre de la Loi, l'Agence a la responsabilité de désigner et de nommer certains membres du conseil d'administration des établissements publics du territoire.

L'Agence agit dans trois situations : désignation de deux membres au sein de chaque conseil d'administration des établissements publics, nomination en cas d'absence d'élection ou de désignation et nomination en cas de poste vacant.

Comme il revient au conseil d'administration de procéder à ces nominations, un comité de travail a été formé pour soumettre les recommandations pertinentes au conseil. Il est composé du président-directeur général monsieur **Jean-François Foisy** et de trois membres du conseil d'administration : madame **Thérèse Lachapelle**, monsieur **Carol Legault** et monsieur **Yvan Ouellet**.

Le processus électoral prévoit que les nouveaux conseils d'administration dans les établissements ne seront en place qu'en début de 2007, une fois leur formation totalement complétée.

Développement du personnel d'encadrement

Le réseau disposera d'un budget de 352 657 \$ en 2006-2007 pour la formation et le développement du personnel d'encadrement, dont le développement de la relève. Le Comité régional de développement du personnel d'encadrement répartira 299 758 \$ aux établissements. Le solde, soit 52 889 \$, est réservé aux activités régionales. Si des sommes ne sont pas utilisées par le Comité, elles seront distribuées aux établissements l'année suivante.

Information du pdg

- Le ministre de la Santé et des Services sociaux devrait procéder au cours des prochains mois à la régularisation des postes vacants au sein du conseil d'administration de l'Agence.
- Par ailleurs, les démarches sont en cours pour compléter la formation de la Commission infirmière régionale, de même que du Département régional de médecine générale et de la Table des chefs de département de médecine spécialisée.

- Les taux d'infections nosocomiales sont à la baisse dans l'ensemble du Québec et particulièrement dans notre région où les plans de contrôle donnent des résultats très encourageants.
- Les victimes des événements tragiques survenus récemment au Collège Dawson qui résident sur le territoire pourront profiter de services psychosociaux des CSSS, si tel est leur désir. En effet, l'Agence a transmis aux CSSS une demande du MSSS à ce sujet.
- La présentation des activités de l'Agence devant la Commission des affaires sociales est reportée au 25 octobre. De façon cyclique, l'Agence doit rendre compte de l'évolution des soins de santé sur son territoire. Les années 2002-2003 à 2005-2006 feront l'objet de cette présentation publique à la Commission.
- Les travaux de mise en place d'unités de médecine familiale sur le territoire vont bon train. Le réseau travaille étroitement avec le RUIS de l'Université de Montréal pour implanter une unité dans chaque territoire de CSSS. Le projet pour le Nord devrait voir le jour en 2007 et celui pour le Sud en 2008.
- Le réseau lanauchois se distinguera lors du Congrès de l'Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux, le 28 septembre prochain. En effet, la région présentera en atelier son projet régional de consolidation des ressources informationnelles. Cette mise en commun des infrastructures informationnelles est une première au Québec. Le pdg monsieur Foisy se dit fier d'introduire la présentation de ce projet novateur.

Prochaine séance

Mercredi 8 novembre

19 h

Endroit à déterminer